



LIMINAIRE A LA CAPL N°3 DU 24 AVRIL 2017

Madame la Présidente,

Depuis le 1^{er} janvier, les élus nationaux de Solidaires Finances Publiques boycottent systématiquement toutes les premières convocations des CAP nationales.

Bien évidemment, la défense des agents est assurée par la présence des élus nationaux lors des deuxième convocations des CAP nationales.

La même action intersyndicale est prévue pour l'ensemble des CAP locales sur tout le territoire.

Le dialogue social à la DGFIP est au plus mal depuis de nombreux mois. Il se dégrade aussi ostensiblement à la DDFIP des Pyrénées-Orientales.

Le directeur général a unilatéralement décidé en fin d'année de réduire les droits des élus pour remplir leur mandat. Il vous demande à vous d'en être le fossoyeur, en faisant voter un Règlement Intérieur dont le seul et unique but est d'encadrer strictement notre activité syndicale pour mieux la décrédibiliser et la délégitimer.

C'est donc le droit des agents à être défendu en CAP qui est attaqué !

Nous sommes déterminés à nous battre pour permettre aux agents d'être défendu correctement dans chacune des instances qui vous concernent.

Nous devrions donc à cet instant nous lever et quitter la séance, mais conscient des contraintes calendaires et dans le respect du mandat moral que nous ont accordé les agents de la DDFIP lors des élections professionnelles, nous tiendrons notre place et notre rôle de représentants des personnels dans cette CAPL.

Alors que le projet de mouvement général des agents administratifs de catégorie C, diffusé le 10 avril dernier, fait état d'un **sous-effectifs de 3057 agents**, l'Administration choisit d'ignorer la situation catastrophique en termes d'effectifs de la catégorie C et de laisser les agents vivre au quotidien la déliquescence de leurs conditions de travail. Pire, elle assume pleinement ses choix, sans le moindre remords et n'avançant plus pour seul argument que celui de la contrainte budgétaire...

Cette CAPL doit se prononcer sur le rejet d'une demande de congé formation. Non pas en raison d'un vice de procédure, mais bel et bien parce que la Direction Générale se refuse à faire ce qu'il faut pour palier au déficit d'agents et que ses émissaires locaux lui emboîtent le pas sans coup férir.

C'est inadmissible, et une fois encore vous voulez faire payer aux agents l'incompétence de notre haute hiérarchie !!!

Le monde des agents de la DGFIP n'est pas le monde feutré des salons où l'on juge les collaborateurs sur leur « loyauté », ni celui des thuriféraires de la « digitalisation » !